



Avis d'appel public à la concurrence
Marche N° MP21-01
Campagne géotechnique G2 AVP et PRO

1) Organisme acheteur :

SASU MAYOTTE PLAISANCE
Adresse : place Mariage, CS 73904,
97641 Mamoudzou cedex, Mayotte
Siret 897 409 363

Personne de contact dans le cadre du présent marché :
Mederic THIOUT (Directeur des ports de plaisance)
Tel. : 06 39 99 31 79 ;
E-mail : c.thiout@mayotte.cci.fr.

2) Représentant de l'acheteur

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (CCI Mayotte) en sa qualité de président de la SASU représentée par M. Irachi BACAR

3) Objet et durée du marché :

La consultation a pour objet de désigner un Bureau d'Étude Géotechnique, conformément au document de l'Union Syndicale Géotechnique et à la norme NF P94-500 de décembre 2006, et à qui sera confiée une mission de type :

- G2 phase avant-projet
- G2 phase projet

Durée : voir article VIII du CCP et acte d'engagement.

4) Type de procédure de passation et nomenclature

Marché en procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV)¹ est :
Code CPV principal : 71332000-4 (Service d'ingénierie géotechnique)
Code suppl. 1: 71351500-8 (Service d'étude de sol)

5) Modes de publicité retenus :

Annonces :

- dans deux journaux d'annonces légales ;
- sur le site de la CCI Mayotte: <https://www.mayotte.cci.fr/marches>;
- Sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

6) Contenu de la mission – description des besoins

Le contenu détaillé de la mission est défini dans les documents de consultation.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:074:0001:0375:FR:PDF>



7) Lieu d'exécution

Mayotte.

8) Modalités de transmission et durée de validité des offres

Sous peine d'irrecevabilité, les offres seront présentées sous forme dématérialisée sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les offres comprendront obligatoirement la proposition de prix et tous les renseignements demandés dans les documents de consultation.

Condition requise : l'offre doit être rédigée en langue française.

L'unité monétaire de paiement est l'euro. Les prix sont fixés hors TVA et TTC.

Les offres des candidats auront une durée de validité de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

9) Modalités d'obtention du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Les candidats peuvent obtenir le dossier en le téléchargeant sur le site de la CCI Mayotte (<https://www.mayotte.cci.fr/marches>) ou sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

10) Critères d'attribution des offres :

- Prix des prestations : 45 pts
- Pertinence de la méthodologie et des moyens (humains et matériels) : 45 pts
- Optimisation du délai de réalisation des prestations : 10 pts

11) Conditions de règlement des prestations :

Les factures seront obligatoirement envoyées au destinataire SASU MAYOTTE PLAISANCE sous forme dématérialisée à l'adresse facturation@mayotte.cci.fr.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement conformément aux dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 et suivants du Code de la commande publique.

12) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Mayotte.

13) Date limite de dépôt des offres

Mardi 10 août 2021 à 12h00 (heure de Mayotte)

14) Date d'envoi du présent avis à la publication

15/07/2021